TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 24 chaouel 1421 – 19 janvier 2001 | **144ème année** | **N° 6**

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Chambre des Députés

Nomination d'un chef de service **115**

Premier Ministère

Arrêté du Premier ministre du 12 janvier 2001, relatif à l'élection des représentants des personnels de recherche au conseil d'administration de l'institut national des sciences et technologies et de la mer..... **115**

Arrêté du Premier ministre du 12 janvier 2001, relatif à l'élection des représentants des personnels de recherche au conseil d'administration du centre de biotechnologie de Sfax..... **115**

Arrêté du Premier ministre du 12 janvier 2001, relatif à l'élection des représentants des personnels de recherche au conseil d'administration de l'institut national de recherche scientifique et technique..... **116**

Ministère des Affaires Sociales

Situation administrative d'un chef de service..... **116**

Ministère de la Justice

Maintien en activité de magistrats..... **116**

Nomination d'un chef de greffe de cour d'appel..... **117**

Ministère de l'Agriculture

Décret n° 2001-149 du 19 janvier 2001, relatif à l'organisation et au contrôle de la distribution du son de blé..... **117**

Nomination d'un sous-directeur..... **118**

Nomination de chefs d'arrondissement..... **119**

Nomination de chefs de service…… 119
Nomination d'ingénieurs en chef…… 119
Nomination d'un secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche agricole…… 119
Nomination d'un secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche agricole…… 119
Arrêtés du ministre de l'agriculture du 12 janvier 2001, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans certains périmètres publics irrigués aux gouvernorats de Zaghouan, Le Kef, Béja, Siliana et Kasserine…… 119

Ministère de la Santé Publique

Nomination d'un directeur…… 128
Nomination de psychologues en chef…… 128
Nomination de chefs de service hospitalo-sanitaire…… 128
Nomination de chefs de service hospitalier…… 128
Nomination d'un chef de service…… 128
Arrêté du ministre de la santé publique du 10 janvier 2001, fixant les frais d'inscription aux examens de validation des unités de valeurs préparatoires permettant l'accès au cycle de formation continue pour la promotion au grade d'infirmier principal de la santé publique…… 128
Nomination de deux membres au conseil d'entreprise de l'office national de la famille et de la population…… 129

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Nomination d'un maître de conférences…… 129
Nomination d'un secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche…… 129
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 12 janvier 2001, portant classification des établissements des œuvres universitaires relevant des offices des œuvres universitaires pour le nord, le centre et le sud…… 129

Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur

Nomination d'un sous-directeur…… 131

Ministère des Finances

Arrêté du ministre des finances du 15 janvier 2001, modifiant et complétant l'arrêté du ministre du plan et des finances du 24 décembre 1982, instaurant une procédure simplifiée de dédouanement par le système d'information douanier automatisé (SINDA)…… 131

Ministère de l'Industrie

Nomination d'un sous-directeur…… 139
Nomination d'un inspecteur…… 139

Ministère du Transport

Nomination d'un docteur, représentant le ministère de la santé publique, membre au conseil médical de l'aéronautique civile…… 139
Nomination d'un membre représentant les entrepreneurs de manutention à la commission disciplinaire des professions de la marine marchande…… 139

Ministère de l'Equipement et de l'Habitat

Nomination de directeurs…… 139
Nomination de sous-directeurs…… 139
Nomination d'un chef d'unité…… 139
Nomination de chefs de service…… 139
Nomination d'un inspecteur en chef…… 140
Nomination d'un inspecteur principal…… 140

Ministère du Développement Economique

Nomination d'un membre représentant le ministère du commerce au conseil d'administration de l'office du commerce de la Tunisie…… 140

Ministère de l'Education

Nomination de sous-directeurs…… 140
Nomination de chefs de service…… 140

Gharsallah de la délégation de Kasserine sud, au gouvernorat de Kasserine, objet du décret n° 2000-2310 du 10 octobre 2000 délimité par un liseré rouge conformément à l'extrait de carte au 1/50.000 annexé au présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 12 janvier 2001.

Le Ministre de l'Agriculture

Sadok Rabeh

Vu

Le Premier Ministre

Mohamed Ghannouchi

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

NOMINATIONS

Par décret n° 2001-159 du 10 janvier 2001.

Monsieur Mohamed Ghaffari, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur d'un établissement hospitalier de la catégorie "A" au ministère de la santé publique (Hôpital régional de Médenine).

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 81-1130 du 1er septembre 1981, L'intéressé bénéficie des indemnités et avantages attribués à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2001-160 du 12 janvier 2001.

Sont nommés psychologues en chef, les psychologues principaux suivants :

- Mohamed Ben Nila.
- Abdelmajid Bahri.

Par décret n° 2001-161 du 10 janvier 2001.

Madame Baccouche Azza, médecin spécialiste de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital de Kairouan (service de Gastrologie).

Par décret n° 2001-162 du 12 janvier 2001.

Monsieur Kidar Abdelhamid, médecin spécialiste de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital de Gafsa (service de Dermatologie).

Par décret n° 2001-163 du 10 janvier 2001.

Madame Ennaifer Nahed, pharmacien major de la santé publique, est reconduite dans les fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital La Rabta (service de Pharmacie).

Par décret n° 2001-164 du 10 janvier 2001.

Monsieur Gharbi Abdelhamid, pharmacien biologiste major de la santé publique, est reconduit dans les fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital de Nabeul (service du laboratoire).

Par décret n° 2001-165 du 10 janvier 2001.

Monsieur Ellouse Nouri, pharmacien major de la santé publique, est reconduit dans les fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax (service de pharmacie interne).

Par décret n° 2001-166 du 10 janvier 2001.

Madame Memmi Monia, pharmacien major de la santé publique, est reconduite dans les fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital Aziza Othmana (service de pharmacie).

Par décret n° 2001-167 du 10 janvier 2001.

Madame Cherif Bernadette, pharmacien major de la santé publique, est reconduite dans les fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital Khéireddine (service de pharmacie).

Par décret n° 2001-168 du 10 janvier 2001.

Madame Sakka Amel, pharmacien de la santé publique, est reconduite dans les fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire au centre de maternité et de néonatalogie (service de pharmacie).

Par décret n° 2001-169 du 10 janvier 2001.

Le docteur Najai Afifa, médecin des hôtipaux, est reconduite dans les fonctions de chef de service hospitalier à l'hôpital Menzel Bourguiba (service de pédiatrie).

Par décret n° 2001-170 du 10 janvier 2001.

Madame Abouda Habiba, biologiste principal de la santé publique, est reconduite dans les fonctions de chef de service hospitalier à l'hôpital Razi de Manouba (service de pharmacie).

Par décret n° 2001-171 du 10 janvier 2001.

Monsieur Mohamed Rabhi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de service de l'hygiène du milieu et d'assainissement à la direction régionale de la santé publique de Sousse.

Arrêté du ministre de la santé publique du 10 janvier 2001, fixant les frais d'inscription aux examens de validation des unités de valeurs préparatoires permettant l'accès au cycle de formation continue pour la promotion au grade d'infirmier principal de la santé publique.

Le ministre de la santé publique,

Vu la loi n° 78-59 du 28 décembre 1978, portant loi de finances pour la gestion 1979 et notamment son article 34,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu la loi n° 90-111 du 31 décembre 1990, portant loi de finances pour la gestion 1991 et notamment son article 94,

Vu le décret n° 80-1407 du 31 octobre 1980, portant organisation du centre national de formation pédagogique des cadres de la santé publique, tel que modifié et complété par le décret n° 97-18 du 6 janvier 1997,

Vu le décret n° 93-1220 du 7 juin 1993, portant organisation de la formation continue des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, tel que modifié par le décret n° 95-299 du 20 février 1995,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 janvier 2001, portant organisation du cycle de formation continue pour l'accès au grade d'infirmier principal de la santé publique,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis de la commission nationale de coordination des actions de formation continue.

Arrête :

Article premier. - Les frais d'inscription aux examens de validation des unités de valeurs préparatoires permettant l'accès au cycle de formation continue pour la promotion au grade d'infirmier principal de la santé publique au centre national de formation pédagogique des cadres de la santé publique, sont fixés à quatre (4) dinars par unité de valeur préparatoire.

Art. 2. - Le directeur du centre national de formation pédagogique des cadres de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis le 10 janvier 2001.

Le Ministre de la Santé Publique

Hédi Mhenni

Vu

Le Premier Ministre

Mohamed Ghannouchi

NOMINATIONS

Par arrêté du ministre de la santé publique du 12 janvier 2001.

Sont nommés au conseil d'entreprise de l'office national de la famille et de la population, les deux membres suivants :

- Docteur Mounira Garbouj : représentante du ministère de la santé publique en remplacement du docteur Moncef Sidhom.

- Madame Amina Youssef : représentante du ministère de la santé publique en remplacement du docteur Alya Mahjoub.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

NOMINATIONS

Par décret n° 2001-172 du 12 janvier 2001.

Monsieur Mustapha Haouari, maître assistant de l'enseignement supérieur à l'école supérieure des sciences et techniques de santé de Tunis, est nommé maître de conférences en sciences de la nutrition à compter du 17 janvier 2000.

Par décret n° 2001-173 du 12 janvier 2001.

Madame Rachida Memmi épouse Bouazra, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de musique de Sousse.

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, du 12 janvier 2001, portant classification des établissements des œuvres universitaires relevant des offices des œuvres universitaires pour le nord, le centre et le sud.

Le ministre de l'enseignement supérieur,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu la loi n° 88-135 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le nord,

Vu la loi n° 88-136 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le centre, telle que modifiée par la loi n° 96-89 du 6 novembre 1996,

Vu la loi n° 88-137 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le sud, telle que modifiée par la loi n° 96-90 du 6 novembre 1996,

Vu le décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, portant attributions et organisation des établissements des œuvres universitaires et emplois fonctionnels dans lesdits établissements et notamment son article 2,

Vu le décret n° 2000-2404 du 17 octobre 2000, portant suppression de deux établissements d'œuvres universitaires,

Vu le décret n° 2000-2405 du 17 octobre 2000, portant création d'établissements d'œuvres universitaires,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 12 janvier 2000, portant classification des établissements des œuvres universitaires relevant des offices des œuvres universitaires pour le nord, le centre et le sud,

Vu les avis des directeurs généraux des offices des œuvres universitaires pour le nord, le centre et le sud,

Vu l'avis du ministre des finances,

Arrête :

Article premier. – Les cités, les résidences et les restaurants universitaires, ainsi que les centres